

DÉPARTEMENT DU CHER
MAIRIE
DE
SAULZAIS-LE-POTIER



CCAS DE SAULZAIS LE POTIER

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 AVRIL 2024**

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Convocations envoyées le : 18 avril 2024

Nombre d'administrateurs élus : 8

Nombre d'administrateurs en exercice : 8

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE VINGT TROIS AVRIL A QUINZE HEURES MINUTES le Conseil d'administration du CCAS de Saulzais le Potier légalement convoqué s'est réuni dans la **salle de réunion de la Mairie, 2 Place du Marché** à Saulzais le Potier, sous la présidence de Mme AUDOUSSET Pierrette, Vice Présidente.

Étaient présents : Mmes ACCOLAS, AUDOUSSET, CHIROL, DURIS, GOURDY

Excusés : M. CARDONEL et Mme COUBRET
Mme STOCKER ayant donné pouvoir à Mme AUDOUSSET

Secrétaire de séance : Madame DURIS Béatrice

DELIBERATION CCAS2024-04-01 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Mme Pierrette AUDOUSSET, Vice-présidente, présente le compte administratif du CCAS pour l'exercice 2023.

- Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à : 2 745.47 €
- Les recettes de fonctionnement s'élèvent à : 0.00 €
- Report en section de fonctionnement de l'exercice 2022 en recette de 3 509.13 €

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés,
➤ **APPROUVE** le compte administratif du CCAS.

6 pour

DELIBERATION CCAS2024-04-02 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023, les budgets supplémentaires et décisions modificatives s'y rapportant, et après avoir laissé à disposition des conseillers les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Considérant la parfaite régularité des opérations effectuées,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

• **DECLARE** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023, par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part, et vote les comptes de gestion du budget principal de la ville de Saulzais le Potier.

6 pour

DELIBERATION CCAS2024-04-03 : AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le conseil d'administration, réuni sous la vice-présidence de Mme AUDOUSSET, après avoir approuvé le compte administratif 2023,

Considérant qu'il y ait lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître,

- Un déficit de fonctionnement de : **2 745.47**
- Un excédent reporté de : **3 509.13**

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **763.66**

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION DU 31/12/2023 : EXCÉDENT	763.66
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	763.66

6 pour

DELIBERATION CCAS2024-04-04 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Mr le Maire présente le budget primitif pour l'exercice 2024 du CCAS. Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section de fonctionnement : 2 600.66 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte le budget primitif 2024 du CCAS.

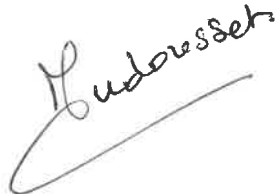
6 pour

Fin de la séance à 15h45

Le 25 avril 2024

La Vice-Présidente

Pierrette AUDOUSSET



La secrétaire de séance

Béatrice DURIS